



**Règlement du concours**  
**« Dessine le Drapeau *Vitry Ville de***  
***Paix* »**

Edition 2023

## **REGLEMENT DU CONCOURS « Dessine le Drapeau Vitry Ville de Paix » 2023**

Le Maire de Vitry-sur-Seine, la Municipalité, a lancé un concours « Dessine le drapeau *Vitry Ville de Paix* » à l'occasion de la journée internationale de la Paix, célébrée le 21 septembre.

### **Article 1 : Objet du concours**

L'objet du concours est la réalisation d'une **proposition graphique qui servira de support à la réalisation d'un drapeau mentionnant la phrase « *Vitry Ville de Paix* ».**

### **Article 2 : Conditions du concours**

#### **Temporalité :**

Les productions pourront être remises à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023 (date d'ouverture du concours) jusqu'au 15 juin 2023 à 23h59 (date de fin).

#### **Les participants :**

Le concours est ouvert à toute personne, majeure ou mineure (dans ce cas, une autorisation parentale pourra être demandée), étudiant ou scolarisée dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur de la ville. Une participation collective est possible à condition d'être supervisée par un enseignant.

#### **Le format :**

La proposition graphique peut être transmise sur support papier épais de type Canson 180 Gr ou sur support numérique (JPEG ou PDF).

Tout type de technique pourra être utilisé : gouache, acrylique, huile, aquarelle, fusain, sanguine etc...

Cette proposition graphique sera impérativement accompagnée d'un texte, sur papier libre, expliquant le choix et les intentions artistiques de l'artiste ou du groupe et le rapport avec le thème.

**Une seule participation par auteur pourra être transmise.**

**Dans le cadre d'une participation collective : il sera possible de soumettre trois propositions maximum par groupe. Il conviendra que les participants du groupe se soient mis d'accord en amont afin de choisir les trois productions.**

### **Article 3 : Informations sur l'envoi**

Les participations seront envoyées **au plus tard le 15 juin à 23h59** :

Par voie Postale :

Sous enveloppe avec la mention : « Concours « Dessine le drapeau *Vitry Ville de Paix* » - A l'attention de : Direction de la Citoyenneté – Hôtel de Ville de Vitry sur Seine- 2, avenue Youri Gagarine – 94407 Vitry-sur-Seine Cedex.

Par mail : à l'adresse suivante : [concoursvitry.paix@mairie-vitry94.fr](mailto:concoursvitry.paix@mairie-vitry94.fr)

Un dépôt des productions sera également possible à l'accueil de l'Hôtel de ville.

Le **nom du participant ne doit pas apparaître sur le dessin ni sur le texte explicatif afin de préserver l'anonymat**. Le bulletin d'inscription (cf. Annexe) sera joint au texte.

#### **Article 4 : Coût**

La participation au concours est gratuite.

#### **Article 5 : Jury et critères de jugement**

Le jury sera composé d'élus, de personnalités locales et de professionnels.

Les critères sur lesquels s'appuiera le jury sont les suivants : le respect du thème et du format, la qualité graphique, l'originalité et les modalités d'envoi.

#### **Article 6 : Résultats du concours et prix**

A la clôture des candidatures, chaque candidat sera informé, selon les modalités choisies par la Mairie de Vitry-sur-Seine, du nombre de participants. Une information similaire sera faite à l'issue du choix du jury.

La Mairie de Vitry-sur-Seine se réserve la faculté d'interrompre, suspendre, annuler, proroger ou modifier ce concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la Mairie de Vitry-sur-Seine ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait. Elle en informera promptement l'ensemble des participants.

Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de candidater au concours implique l'acceptation complète du présent règlement et le respect des décisions du jury.

La proposition graphique sélectionnée sera retravaillée avec le studio création de la ville, afin de constituer le drapeau officiel de « *Vitry Ville de Paix* » dans le cadre des commémorations de la journée internationale de la Paix.

Une récompense complémentaire à celle-ci pourra être ajoutée.

#### **Article 7 : Droits moraux et patrimoniaux d'auteurs**

Seront exclus du concours, avec avis motivé, les projets non conformes présentant un caractère litigieux ou reçus après la date de clôture précisée à l'article 3.

Conformément à l'article L.122-1 du code de la propriété intellectuelle, le nom du l'auteur ou du groupe d'auteurs vainqueur du concours sera apposé.

Conformément aux articles L.122-7 et L.131-3 du code de la propriété intellectuelle, le vainqueur ou le groupe de vainqueurs contractera avec la Mairie de Vitry-sur-Seine afin de procéder à une cession des droits patrimoniaux de l'œuvre.

Les participants ne peuvent envoyer une proposition graphique que pour laquelle ils disposent des droits d'auteur. Aussi, les participants du concours dégagent la Mairie de Vitry-sur-Seine de toute responsabilité relative à une violation des droits d'auteur et des litiges pouvant en résulter.

Les participants conservent leurs droits d'auteur sur la proposition graphique envoyée. Aucune contrepartie autre que le prix prévu à l'article 5 de ce présent règlement ne pourra être exigée. En cas de transmission sur support papier, l'original de la proposition sera remis, à l'issue du concours, à l'ensemble des auteurs.

Les participants s'engagent à accepter que leur identité, leur portrait (photographie) et leur témoignage puissent être publiés sur les différents supports d'information de la ville. En cas de minorité des participants, une autorisation parentale sera nécessaire.

\*\*\*\*



BULLETIN D'INSCRIPTION « **Dessine le Drapeau Vitry Ville de Paix** »»

(A joindre impérativement à votre proposition graphique et votre texte explicatif)

NOM.....

PRÉNOM.....

ÂGE : .....

Adresse mail : .....

Adresse postale : .....

.....

Téléphone : .....

Je soussigné(e), (Nom et Prénom) .....

Déclare :

- Participer au concours « **Dessine le Drapeau Vitry Ville de Paix** »
- Avoir pris connaissance du règlement
- Certifie être l'auteur de la proposition graphique proposée

Date et signature (précédées de la mention « lu et approuvé ») :